

---

# SESSION ANNUELLE 2018 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

## **OMC : la voie à suivre**

Genève, 6-7 décembre 2018

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen  
(Siège de l'OMC, Salle CR1)*

PC-WTO/2018/R.4  
29 novembre 2018

### **COMMENT LE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE PEUT-IL PROFITER A TOUS ?**

#### **Document de travail présenté par M. H. Scholz (Parlement européen)**

*Les nouvelles technologies se développent très rapidement. La transformation numérique, la technologie blockchain, les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner notre façon de produire, de travailler, de nous déplacer et de consommer. L'économie mondiale aura besoin d'un cadre de politique commerciale qui s'adapte au changement et aux nombreux processus de transformation rapides. L'OMC et ses membres seront-ils en mesure de relever les nouveaux défis ? Comment pouvons-nous nous assurer que le développement technologique profite à tous ?*

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère technologique. Pourrons-nous combler la fracture numérique et ouvrir la voie à de nouvelles opportunités économiques et sociales ? Ou laisserons-nous cette fracture s'élargir rapidement et perpétuer ainsi la misère économique des masses ? Tout dépend de ce que nous ferons et de ce que nous ne ferons pas. En novembre 2018, le Parlement européen a adopté un rapport sur la numérisation pour le développement. Selon nous, une opportunité de réduire la pauvreté grâce à la technologie se présente.

Les technologies et services numériques ont un immense potentiel aux fins de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Pensons seulement à l'ODD 4 pour une éducation de qualité, à l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, à l'ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique et à l'ODD 9 relatif à l'industrie, à l'innovation et aux infrastructures : pourrons-nous vraiment réaliser ces objectifs sans exploiter le potentiel des technologies modernes ? L'ODD 17 sur l'établissement de partenariats fait également mention explicite des technologies numériques. L'essor de l'économie numérique peut être un moteur pour l'emploi décent et la croissance inclusive ainsi que pour la hausse des exportations et leur diversification.

La technologie numérique peut jouer un rôle essentiel dans la gestion des services de santé, les interventions d'urgence en cas d'épidémie, la diffusion des campagnes de santé publique, l'accès du public aux services de santé, la formation des professionnels de la santé, le soutien et la promotion de la recherche fondamentale et le développement des services d'information traditionnels et en ligne dans le domaine de la santé.

Nous ne devons toutefois pas ignorer les effets perturbateurs des nouvelles technologies. L'utilisation d'ordinateurs et de robots ainsi que l'automatisation des emplois ont des répercussions sur le type de compétences qui seront demandées sur le marché du travail. Disposons-nous des programmes d'éducation et de formation nécessaires dans ce contexte ? L'alphabétisation et les compétences numériques sont des facteurs cruciaux pour l'amélioration et le progrès social et personnel, ainsi que pour la promotion de l'esprit d'entreprise et la mise en place d'économies numériques solides.

Nous devons relever les défis de l'exclusion et de l'inégalité numériques. Plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et les progrès dans la réalisation de l'ODD 9 – qui consiste à améliorer de façon significative l'accès aux TIC et à fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020 – restent lents. Malgré la progression du taux de pénétration d'Internet, un grand nombre de pays en développement et économies émergentes peinent à bénéficier de la numérisation, de nombreuses personnes n'ont toujours pas accès aux TIC et d'importantes disparités continuent d'exister entre les pays et entre les zones urbaines et rurales. Des fractures numériques persistent dans tous les pays, sur la base du sexe, de la géographie, de l'âge, du revenu, de l'origine ethnique, de l'état de santé ou du handicap.

Il faut rappeler toutefois les perspectives offertes par la numérisation pour atténuer les disparités en matière d'intégration sociale, pour améliorer l'accès à l'information et pour réduire la marginalisation des zones rurales. Or, la diffusion des technologies est possible. On constate en effet que l'offre de services mobiles est en plein essor dans le monde entier et que le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles dépasse désormais celui des personnes ayant accès à l'électricité, à l'assainissement ou à l'eau potable. Cela dit, j'aimerais mentionner ici que le thème qui nous préoccupe aujourd'hui ne doit pas nous faire perdre de vue notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la satisfaction de tous les besoins humains fondamentaux. Je considère toutefois l'accès au monde numérique comme un besoin fondamental.

Le Parlement européen a récemment demandé que d'autres actions conjointes soient menées dans le domaine de la coopération en matière d'infrastructures numériques, dans la mesure où cela devrait devenir l'une des activités clés des partenariats de l'UE avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Les administrations et les secteurs publics qui entrent pleinement dans l'ère numérique peuvent montrer l'exemple : l'administration en ligne et le déploiement de nouvelles technologies, l'accessibilité, l'administration à guichet unique et le principe de la transmission unique, ainsi qu'un secteur public passé au numérique sont essentiels pour transformer nos sociétés. La technologie numérique peut jouer un rôle prépondérant dans la promotion de la démocratie et de la participation des citoyens à la prise de décision.

Etant donné la vitesse à laquelle se développe l'économie numérique, nous devons mesurer l'importance des lacunes qui existent dans les pays en développement dans ce domaine concernant la protection et la sécurité des données, ainsi que les politiques nationales à cet égard. Moins de la moitié des pays en développement dispose d'une législation en matière de protection des données. Certains gouvernements ont choisi de considérer les données personnelles comme un bien pouvant être librement commercialisé. En tant que membre du Parlement européen, je profite de cette occasion pour vous rappeler non sans fierté que nous avons adopté cette année un nouveau règlement très solide sur la protection des données personnelles. J'aimerais promouvoir ici l'approche européenne du concept de protection des données. Nous nous sommes sentis "un peu seuls" dans nos convictions lors des négociations concernant l'Accord sur le commerce des services (ACS). J'encourage vivement chacun à examiner notre approche, et je suis convaincu qu'une assistance technique pourrait être fournie aux autorités concernées dans le cadre de l'élaboration de cette législation afin qu'elles adoptent une approche similaire.

La confiance est nécessaire dans le monde numérique, et celle-ci ne peut être instaurée que si nous prévoyons une sécurité plus proactive dès le stade de la conception dans toutes les politiques numériques, si nous offrons une certification de sécurité adéquate pour les produits et services et si nous garantissons un niveau élevé de protection des données. Il est indispensable de mettre en place un partenariat mondial, national, régional et local entre les acteurs gouvernementaux, scientifiques, économiques et de la société civile.

Par ailleurs, nous sommes exposés à de nouvelles formes de criminalité dans le monde numérique. Les pays en développement sont loin d'être à l'abri des cyberattaques. J'attire votre attention sur les risques de bouleversement de la stabilité économique, politique et démocratique au cas où la sécurité numérique ne serait pas garantie. Nous devons renforcer notre capacité à prévenir, dissuader et déceler les cyberattaques ainsi qu'à y répondre, et ce au niveau mondial. A cette fin, les propositions concernant la cybersécurité doivent être élaborées de manière globale dans le cadre multilatéral de l'ONU, présentées en temps utile et examinées sans retard dans les Etats membres participants avant d'être mises en œuvre sur la base d'un plan d'action.

Nous sommes confrontés à d'importants défis sur le plan réglementaire, aux niveaux national et régional, mais aussi et surtout au niveau de l'OMC. Et je ne vous cache pas mon profond mécontentement face à la lenteur des délibérations et à l'absence de résultats produits par nos groupes de travail à l'OMC. Nous devons accélérer nos démarches pour parvenir à des réglementations et des mesures de protection des consommateurs communes. L'OMC doit répondre à l'urgence de redoubler d'efforts en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés. Selon la CNUCED, la numérisation engendre de plus en plus de monopoles et pose de nouveaux défis pour les politiques antitrust et de concurrence des pays développés et en développement. La dépendance technologique vis-à-vis de certains acteurs peu nombreux, notamment Google, Apple, Facebook, Alibaba et Amazon, donne matière à inquiétude. Il faut concevoir des alternatives pour stimuler la concurrence, et cette ambition pourrait faire l'objet d'un partenariat notamment entre l'Europe, l'Inde et l'Afrique, qui pourraient ouvrir la voie à l'examen de mesures antitrust à l'OMC.

L'OMC ne peut attendre davantage pour mettre en place un cadre réglementaire. Nos populations doivent pouvoir accéder à Internet ainsi qu'à des méthodes de paiement en ligne fiables et conformes aux normes internationales. L'économie numérique doit être régie par une législation protégeant les consommateurs de biens et services en ligne, par des droits de propriété intellectuelle, par des règles de protection des données à caractère personnel et par des législations fiscales et douanières adaptées au commerce électronique. Ces éléments sont essentiels au déploiement du commerce électronique, au développement durable et à une croissance inclusive. Pouvons-nous exploiter les possibilités offertes par l'Accord sur la facilitation des échanges pour appuyer les initiatives numériques dans les pays en développement en vue de faciliter le commerce transfrontalier ?

A l'OMC, nous devons parvenir à un accord sur un certain nombre de questions urgentes telles qu'un code des communications électroniques, la libre circulation des données à caractère non personnel et des services dits "de mode 5", le blocage géographique, la protection des services de médias audiovisuels et la livraison de colis. Nous devons créer les règles régissant l'impression 3D transfrontalière. Nous devons resserrer nos liens avec l'OMPI et aller de l'avant en matière de droits d'auteur et de contenu numérique, notamment de services de plateformes et de diffusion en flux continu, tout en continuant d'assurer la protection de nos services audiovisuels. L'OMC doit également tenir ses engagements pour ce qui est de la suppression des frais d'itinérance.

En outre, nous devons donner à l'OMC une mission claire de service dans l'optique de tirer profit des nouvelles opportunités. L'OMC peut en effet contribuer pour beaucoup à ce que la technologie blockchain puisse être utilisée dans le cadre du commerce mondial. A la Commission du commerce international du Parlement européen, nous venons d'adopter un rapport rédigé par ma collègue Emma McClarkin sur cette technologie, lequel regorge de suggestions utiles. L'OMC pourrait faire beaucoup plus pour faciliter le commerce transfrontalier. Le commerce mondial repose sur une chaîne d'approvisionnement d'une valeur estimée à 16 milliards d'euros, un secteur dans lequel les coûts de transaction élevés et la lourdeur administrative débouchent sur un dédale de processus et de systèmes propice à l'erreur.

Dans le futur, les exportateurs pourront probablement télécharger tous leurs documents sur une application de l'OMC basée sur une blockchain et prouver instantanément qu'ils sont aptes à bénéficier d'un traitement préférentiel accordé par des engagements de l'OMC ou par un accord commercial spécifique. Il ne faut pas oublier que les micro-, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement sont majoritaires et emploient la plupart des travailleurs des secteurs manufacturier et des services dans le monde. Les problèmes posés par la bureaucratie peuvent empêcher ces entreprises de tirer profit des opportunités commerciales, même lorsque celles-ci se présentent dans les pays voisins. Faciliter un commerce électronique transfrontalier bien réglementé peut contribuer directement à accroître les revenus, à améliorer le niveau de vie et à stimuler l'emploi et le développement économique, mais aussi à renforcer l'égalité des sexes, nombre de ces entreprises étant détenues ou gérées par des femmes.

La technologie blockchain permet des communications, des collaborations et des paiements de pair à pair. Les relations d'affaires sont facilitées. Le risque de défaut de paiement ainsi que les frais de justice et de procédure liés à l'exécution des contrats sont réduits grâce à la conclusion de contrats qui s'auto-exécutent. En outre, la blockchain permettra de renforcer la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de rationaliser les contrôles douaniers et le respect des règles, de réduire les coûts de transaction, mais aussi d'asseoir le caractère immuable des données et d'améliorer la sécurité de ces dernières.

Comme avec toutes les nouvelles technologies, l'utilisation de la blockchain implique des devoirs et des risques. La blockchain entre en conflit avec le droit à l'oubli et menace ainsi sérieusement le respect de la vie privée. J'exhorte donc les gouvernements et l'OMC à faire appel à des spécialistes des questions relatives au respect de la vie privée et à des responsables en matière de stratégie pour examiner les applications possibles de la blockchain et évaluer les conséquences de cette technologie dans le contexte de la protection de la vie privée et des droits qui y sont liés. Le contrôle réglementaire doit être préservé. Et chose plus importante encore : la consommation d'énergie dans ce domaine doit être réduite, sachant que les serveurs utilisés aujourd'hui pour le minage de bitcoins consomment plus d'énergie que le Bangladesh pour ses besoins standard.

Parlant d'énergie, j'aimerais souligner ici les vastes possibilités s'offrant aux régions et Etats africains de devenir riches en énergie. Le volume d'énergie solaire qui pourrait être exploité dans le Sahel semble infini. Pour les régions rurales, le potentiel commercial offert par les technologies décentralisées d'approvisionnement énergétique est énorme. Les énergies renouvelables sont disponibles immédiatement, et l'énergie est la condition sine qua non de la participation à l'ère numérique.

Les technologies numériques offrent un potentiel de durabilité et de protection de l'environnement. Pensez au chaos qui règne aujourd'hui sur les routes de nombre de nos villes. Or, le trafic peut être optimisé et réduit grâce à ces nouvelles technologies. L'impression 3D réduira sans doute rapidement le volume des transports. Les visioconférences évitent des déplacements en avion, et vous savez aussi bien que moi combien ces déplacements sont chronophages.

Néanmoins, la production d'équipements numériques implique certains métaux rares dont la recyclabilité est faible et les réserves accessibles limitées. Les déchets électriques et électroniques représentent aujourd'hui déjà un défi mondial en matière d'environnement et de santé. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) constituent un domaine prioritaire de la criminalité environnementale. Il est important de bâtir un écosystème durable autour de l'économie numérique afin de réduire l'impact écologique lié à la numérisation. A cet effet, il faudra favoriser une utilisation efficace des ressources dans les secteurs du numérique et de l'énergie, notamment en donnant la priorité à l'économie circulaire. Nous devons soutenir les PME qui développent des activités de réutilisation, de réparation et de remise à neuf et prévoient des systèmes de reprise dans leurs activités commerciales afin d'éliminer les composants dangereux utilisés dans les équipements.

Nous devons également endiguer le commerce de minerais dont l'exploitation finance des conflits armés ou passe par le travail forcé. La plupart des appareils électroniques sont fabriqués à partir de coltan (c'est le cas, par exemple, des smartphones). La guerre civile déclenchée par l'exploitation, l'extraction et le commerce illicite de ce minerai dans la région africaine des Grands Lacs, en particulier en République démocratique du Congo, a causé plus de huit millions de victimes. L'exploitation des enfants dans les mines de coltan doit cesser immédiatement. L'OMC ne peut plus se contenter d'être un simple spectateur. Les règles régissant le commerce mondial doivent rendre obligatoire l'application de procédures de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement.

J'aimerais enfin aborder un domaine dans lequel ma propre région, l'Europe, est très à la traîne par rapport à la Chine et aux Etats-Unis, à savoir l'intelligence artificielle (IA). Les Etats membres de l'UE ont souligné la nécessité d'établir un cadre éthique et juridique approprié. Comme toute technologie porteuse de changement, l'intelligence artificielle est susceptible de soulever de nouvelles questions éthiques et juridiques, liées à la responsabilité ou à la prise de décisions potentiellement partiales. Quel sera l'impact de cette nouvelle technologie sur nos valeurs ? Dans combien de temps verrons-nous des machines se battre dans nos conflits et nos guerres ?

La Commission européenne a été chargée de présenter, d'ici à la fin de 2018, des lignes directrices en matière d'éthique au regard du développement de l'IA, qui s'inscriront dans le droit fil de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et tiendront compte de principes tels que la protection des données et la transparence. L'IA amènera des changements socio-économiques. L'émergence de cette technologie donnera lieu à la création de nombreux emplois, mais en fera disparaître d'autres ; en tout état de cause, la plupart seront transformés. Il est désormais primordial de moderniser nos systèmes d'éducation et de formation et de soutenir nos travailleurs lors des transitions sur le marché du travail en s'appuyant sur le socle européen des droits sociaux. Comment l'OMC – en renforçant peut-être sa collaboration avec l'OIT et la CNUCED – peut-elle promouvoir l'éducation et le renforcement des capacités en matière d'esprit d'entreprise dans les pays en développement, tout en créant un environnement favorable aux jeunes entreprises et aux entreprises innovantes ?

Nous devons mettre en place des structures de soutien à l'OMC qui ne se limitent pas à faciliter le commerce. Nous devons faciliter le changement. Les ODD doivent être notre fil conducteur dans cette nouvelle ère de changement technologique et socio-économique aux effets perturbateurs.